en représentant une baisse de 6,3 p. cent par rapport à l'ancienne entente, correspond à plus du double du tarif moyen que les États-Unis imposent sur leurs importations canadiennes passibles de droits.

Il est important de noter que les réductions tarifaires s'échelonneront sur une période de 8 ans commençant en 1980.

Investissements étrangers

Les investissements étrangers ont toujours joué un rôle important au Canada, étant donné que la rareté des capitaux de risque canadiens a souvent entravé le rythme du développement et de la croissance économique du pays. C'est ainsi qu'à une époque où l'aménagement de voies de communication était indispensable, on a dû utiliser d'importants capitaux étrangers pour financer la construction de canaux, de routes de voies ferrées et d'installations connexes.

Plus récemment, on a eu recours à des capitaux étrangers pour financer de nouvelles industries, l'exploitation de mines et de ressources énergétiques et permettre l'expansion d'industries comme celles des pâtes et papiers, les fonderies et raffineries de métaux non ferreux, la fabrication de produits chimiques et l'exploitation du pétrole.

Tout d'abord, les capitaux étrangers ont pénétré au Canada sous forme d'investissements directs et souvent par l'entremise d'une entreprise internationale. Dans une certaine mesure, ce genre d'investissement soumet l'entreprise ainsi financée à un contrôle étranger mais, en retour, il met à sa disposition les techniques, les compétences gestionnaires, les services de vente et d'approvisionnement des grandes sociétés internationales.

Le développement de l'économie canadienne a permis de recourir, de plus en plus, à des capitaux canadiens bénéfices non distribués, provisions pour amortissement, crédit intérieur pour répondre aux besoins du pays. Si les fonds étrangers sont toujours les bienvenus, le gouvernement a adopté un certain nombre de mesures en vue de favoriser et de protéger les intérêts nationaux. Il a imposé des restrictions aux investissements étrangers dans les banques, certaines autres institutions financières et certains organes de télécommunications. Grâce à la Banque fédérale de développement, à des mesures fiscales et à des programmes de contributions et de subventions plus directes, il encourage la création d'entreprises solides aux mains des Canadiens.

En avril 1973, le gouvernement a promulgué la première partie de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger qui prévoit que les étrangers ne pourront prendre le contrôle d'une entreprise canadienne à moins qu'il ne soit démontré que le Canada en bénéficiera sensiblement; il a aussi créé une agence chargée d'étudier les demandes à cet égard.